Sports et Jeux

BENZ A LILLE (Record du monde de vitesse). — Une voiture 35 H. P. BENZ, carrosserie torpedo, est à la disposition des amateurs qui désireraient en faire l'essai.

S'adresser à l'Agence Générale BENZ, 11, rue des Bouchers, Lille. 3820

HIPPISME

COURSES DE TOURCOING

Voici les engagements — au nombre de 114 — pour la journée de courses de dimanche prochain 29 mai, à 3 heures :

PRIX DE LA VILLE. — Au trot monté au attelé — Heats deux sur trois. — *Faveur*, à M. Léonard; *Dada*, à Henicq; *Dragonne*, à Godet; *Fugia*, à E. Louis; *Dacmar*, à J. Lefebvre; *Escapade*, à L. Hémard; *Futil*, à O. Carouille; *Flèche*, à P. Lebrot; *Goyeux*, à L. Tacquet; *Fallon*, à J. Tasmin; *Flora*, à P. Dubus; *Eclipse*, à Ruelian; *Casserolette*, à H. Vanwalleghem; *Fétiche*, à Thiéry de Cabanes; *Emouchet*, à R. Lobert; *Evaluation*, à Barrier; *Diguedon*, à Stockman; *Pierval*, à H. Lefebvre; *Formose*, à Piérarts; *Fribourg*, à Gerber; *Feuille Morte*, à De Wazières; *Falot*, à De Wazières; *Gardenia*, à Leblanc; *Fallas*, à Lamartine. — 24 engagements.

PRIX DU BEAU-PAS. — Handicap — Au trot monté ou attelé. — *Echanson*, à MM. Hennebo; *Violette*, à Ghesquière; *Galathée*, à Buffart; *Bichette*, à Sauvage; *Ergothie*, à H. Lefebvre; *La Tondue*, à Vandertaeghe; *Elna*, à Van Eslande; *Faisseappe*, à A. Demarcq; *Nana*, à Dhedenne; *Bagatelle*, à Catelle; *Darwelal*, à Darlos. — 11 engagements.

DERBY DE TOURCOING. — Au trot monté. — Rendement de distances. — *Hargente*, à MM. De Wazières; *Hardi Page*, à De Wazières; *Hernani*, à J. Delontaine; *Hambourg*, à J. Delontaine; *Hermione V*, à H. Céran Maillard; *Hutan*, à U. Viel; *Hossigor*, à O. Hondony; *Heliotrope*, à Philippon; *Hourrah*, à E. Toursel; *Héroïque*, à E. Toursel; *Hercule*, à E. Toursel; *Héroïne*, à P. Lemaître; *Henri M*, à L. Derguesse; *Harley*, à L. Lebeaugnon; *Hélène*, à Costenobel; *Horlensia*, à C. Hennebo; *Hérode*, à L. Otry-Rœderer; *Hardy*, à L. Otry-Rœderer; *Pour' Gosse*, à Aperté; *Bagatelle*, à R. Bouis; *Hotchkiss*, à R. Bouis; *Herstile*, à Thiéry de Cabanes; *Henriette*, à P. Moulon; *Hérodiade*, à P. Godet; *Hayange*, à P. Lenour; *Hanap*, id.; *Hoox*, id.; *Hardi*, id.; *Héroïque*, id.; *Hélione*, id.; *Hymalaya*, id.; *Hourri*, id.; *Miss Hilyett*, id.; *Harlette*, id.; *Honneur*, à P. Dubus; — Après les forfaits ces 35 chevaux restent engagés.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ SPORTIVE. — Course de haies — *Diciée*, à MM. Alfred Lavis; *Fol Amour II*, à Bara; *Hoquet*, à P. Siméon; *Saint-Ferréol*, à H. de Mumm; *Ghadamés*, à H. de Mumm; *Disdain*, à Aug. Rajon; *Boulogne*, à E. Guilhau; *Embuscade*, à G. Lupi; *Corindon*, au comte de Remusat; *Ketty III*, à A. de Bellegarde; *Désolale*, au vicomte de Sugny; *Korrigan*, à U. Rodez; *Monapor*, au comte de Broissia; *Flibustier V*, au comte G. de Massas. — 14 engagements.

PRIX DE BONDUES. — Steeple-chase militaire. — *Bérésina*, à MM. De Longvilhers; *Vedette*, à De Bonnières; *Saint-Martin*, à Félix; *Carina*, à Flimaux; *Med Menham*, à Tytgat; *Cerf-Volant*, à Dubois; *Baltaline*, à Follet; *Sapeur-Pompier*, à Derveaux; *Conquête*, à Lejuste; *Lévy*, à Langlois; *Sévère*, à Lapouille; *Cicérone III*, à Hanotte; *Castagnette*, à Garillon; *Alcorine*, à Blondeau; *Spéranza*, à Beaumont; *Allégresse*, à Coppin; *Gondole*, à La Guyon; *Serpolet*, à Lekieffre; *Judée*, à Blondeau; *Délaissée*, à Courtecuisse. — 20 engagements.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLES. — Steeple-chase. — *Diciée*, à MM. Alfred Lavis; *Fol Amour III*, à Bara; *Rhododendron*, à Aug. Rajon; *Taquin II*, à J. Peborde; *Ghadamés*, à H. de Mumm; *Corindon*, au comte de Remusat; *Fournot*, au comte Ch. Lepic; *Contre-à-Cœur*, au comte A. Niel; *Mirabelle III*, à André Lainé; *La Toison d'Or*, à André Cabour. — 10 engagements.

Etant donné les heats, ce qui peut donner 9 courses pour la réunion, on commencera à deux heures précises.

CYCLISME

PARIS-ROUBAIX (indépendants)

La course de Paris-Roubaix, organisée pour dimanche prochain, réservée aux indépendants, passera à Lens, où un contrôle fixe est prévu. Celui-ci sera installé en face de la mairie. M. G. Vanneuville le présidera, ayant comme chronométreurs MM. Paul Roussel et Alfred Caquant.

M. le docteur Mackereel se tiendra à la disposition des coureurs. On attend le passage des premiers vers deux heures.

La ville de Lens offre 100 francs au premier coureur arrivé au contrôle, M. Vanneuville, 25 francs, au premier coureur des cantons de Lens arrivé dans cette ville. Vingt-cinq jeunes gens du bassin houiller ont donné leur adhésion à cette course.

ESCRIME

A Arras. — La Société Artésienne d'Escrime, organise à Arras, les 25 et 26 juin prochain, sous le patronage de la Fédération Nationale, un tournoi de fleuret et d'épée comprenant : « A l'Epée » : 1° La Challenge annuel de la Société Artésienne d'Escrime (1re année) offert par la Ville d'Arras, à disputer par les membres des Sociétés et Cercles d'Escrime des départements du Pas-de-Calais, Nord, Somme, Aisne, Oise, Seine-Inférieure ; 2° Un championnat individuel international (seniors et juniors). « Au Fleuret » : 1° Un concours départemental de fleuret ; 2° Un championnat interscolaire.

Président d'honneur, M. Letainturier-Fradin, sous-préfet de St-Omer; directeur des épreuves, le maître Rusé, de Paris. Quinze cents francs de prix seront distribués. — Engagements avant le 10 juin, s'adresser à M. Eugène Defurne, secrétaire, rue des Charlottes à Arras. Les tireurs inscrits recevront une carte, ainsi que des billets à demi-tarif.

NORD

DOUAI

DOUAI. — La bande Deschamps et Cie. — Nous avons relaté qu'à la suite de leur condamnation par la Cour d'assises du Nord, cinq des membres de la bande fameuse, Deschamps, Mangeat, Delcuvillerie et les deux frères Demoor s'étaient pourvus en cassation.

L'un des condamnés, Ernest Demoor, s'est désisté depuis de son pourvoi et le dossier des quatre autres est parti pour Paris.

Nous ferons connaître la décision qui interviendra.

—— En vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Certeux, juge d'instruction, la police de Douai a appréhendé un sieur Renault Alexis-Alphonse, de passage à Douai.

L'agrandissement de l'Ecole Professionnelle. — Les travaux d'agrandissement de l'Ecole professionnelle dont il a été si souvent question, sont en bonne voie, et poussés avec une grande activité.

Tout le bâtiment donnant sur la rue des Wets, qui comprenait autrefois partie des locaux de l'Ecole professionnelle et des écoles académiques, a été démoli et sur son emplacement, après avoir battu des pieux et établi un pilotis sur béton, on a établi de solides fondations.

Déjà le nouveau bâtiment sort de terre et tout permet d'espérer qu'il sera terminé pour la fin de l'année courante.

Conseil municipal. — Séance du Conseil municipal du vendredi 3 juin, à 8 heures ½ du soir. — [illegible] — Ordre du jour : 1. Correspondance et communications ; 2. Chemins vicinaux ; [illegible]

[illegible] — Le [illegible] du [illegible]. — Les [illegible] Albert Lefebvre

sont invités à se rendre au Tribunal civil de Douai, salle ordinaire des faillites, le jeudi 9 juin, à 3 heures du soir, pour assister à la vérification des créances.

Dès maintenant, on peut craindre qu'ils ne touchent qu'une bien maigre part.

Grave accident. — Mardi vers six heures du soir, en manœuvrant une grue à la fonderie Wauthy, un journalier Jean Dubois, 18 ans, a reçu la manivelle de commande en pleine poitrine et a été grièvement blessé.

Reconduit en voiture chez ses parents, débitants sur la Place, le jeune homme y a reçu les soins des docteurs Wigniolle et Dupas.

—— L'ouvrier mineur Henri Bailleux qui, ainsi que nous l'avons annoncé, a eu le pouce droit écrasé au cours de son travail à la fosse Déjardin, est entré à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Union démocratique et sociale. — On nous communique :

« Les membres du « Comité Directeur de l'U. D. S. de Sin-le-Noble se sont réunis le samedi 21 mai 1910, à 9 heures ½ du soir, en leur siège social, chez M. Bariet, Grand'Place.

« Ils décident d'adresser leurs condoléances à M. Dros, sous-préfet de Douai, à l'occasion de la mort de son père ; ils émettent le vœu de voir se constituer entre tous les groupements républicains, radicaux et radicaux-socialistes, une fédération de circonscription ; enfin ils fixent la date du banquet annuel au 14 juillet prochain. Il aura lieu dans le même local et aux mêmes conditions que les années précédentes. »

FLINES-LES-RACHES. — Le soldat Deregnaucourt qui, la semaine dernière, au cours d'une collision de vélos s'était fracturé l'os frontal a subi avec succès l'opération pour laquelle on l'avait mené dans une clinique de Lille, et il se trouve maintenant hors de danger.

ROOST-WARENDIN. — **Suites mortelles d'une tentative de suicide.** — Nous avons relaté que samedi dernier, dans un accès de fièvre, un cultivateur, M. Adolphe Grammont, âgé de 47 ans, avait tenté de mettre fin à ses jours en se tirant un coup de revolver dans la tête, au-dessus de la tempe droite.

Le malheureux, après avoir atrocement souffert, a succombé à sa blessure mercredi à midi.

ORCHIES. — **Accident grave.** — M. Louis Delemer, entrepreneur de menuiserie à Nomain, travaillait à la demeure de M. Marcel Courtecuisse, à Orchies. Il était monté sur un petit échafaudage établi à un mètre du sol ; on ne sait trop comment il fit un faux pas et tomba dans le vide.

M. Delemer fut gravement blessé. Le docteur Leclercq appelé en toute hâte, lui prodigua les premiers soins.

Il constata une fracture de la jambe gauche.

M. Delemer fut reconduit en voiture à son domicile.

VALENCIENNES

—— Des conférences d'horticulture portant sur le jardinage en général seront données aux dates et dans les localités ci-après désignées de la circonscription de la Société d'Horticulture de Valenciennes :

Le 29 mai, à 3 h. ½ très précises, à Wignehies, Ecole maternelle du Centre, par M. A. Bantegnies — Le 29 mai, à 3 h. ½, à Solesmes, jardin de la fabrique de M. Ménard-Réal, par M. Fontaine.

Tombolas gratuites à l'issue des réunions.

Un maçon tombe d'un échafaudage à se tue

A SAINT-AMAND

Hier, vers 10 heures du matin, M. Hector Dusart, 50 ans, aidé de l'un de ses six enfants, âgé de 19 ans, montait un échafaudage sur le pavillon récemment construit à la fabrique de revêtements de la rue de la Scarpe.

Avant de réparer la maçonnerie, Dusart était remonté avec une caisse renfermant ses outils. Il venait de déposer cette caisse sur l'échafaudage lorsqu'il perdit l'équilibre et vint s'abattre sur le sol où il se fractura le crâne.

M. le docteur Garin, appelé, intervint immédiatement mais il ne put que constater la fracture de la base du crâne avec écoulement de sang par les oreilles; le praticien déclara que M. Dusart était mortellement atteint, en effet, l'ouvrier expirait peu de temps après.

La dépouille de Dusart a été transportée hier soir à son domicile, à Lecelles.

SAINT-AMAND. — **Suicide.** — Nous avons relaté hier la mort de la nommée Droesbeke Charlotte, 59 ans domestique au service de M. Jules Coquériaux. Quoique le bruit de son suicide se fut répandu, nous avons évité d'entrer dans les détails, mais aujourd'hui qu'une enquête officielle a confirmé les bruits qui nous étaient parvenus, nous les reproduisons.

Charlotte Droesbeke était au service de M. Jules Coquériaux depuis une quinzaine d'années, en qualité de..... gouvernante. Elle avait toute la confiance de son maître, célibataire et rentier, qui lui avait donné les doubles de ses clefs. C'est cette confiance qui perdit la gouvernante.

Mardi soir, elle rentrait en état d'ivresse ; son patron l'invita à prendre ses hardes le lendemain, en ajoutant qu'il ne voulait plus tolérer davantage sa conduite d'ivrognesse. Que se passa-t-il ? Vers onze heures et demie du soir, M. Coquériaux entendit des plaintes provenant de la chambre de sa gouvernante. L'ayant appelée, sans obtenir de réponse, M. Coquériaux se rendormit jusqu'à six heures du matin.

C'est à cette heure que, s'inquiétant de ce que faisait Charlotte Droesbeke, il l'a trouva couchée, habillée, à travers du lit et ne bougeant plus.

M. le docteur Corez appelé, refusa le permis d'inhumer. Une enquête fut faite par M. le commissaire de police et une expertise médicale fut opérée par M. le docteur Fourmeaux. De ces enquêtes, il résulte que la nommée Droesbeke s'est empoisonnée avec de l'acide phénique très fort et du grésil additionné de jus de tabac que la malheureuse avait renfermés dans un tiroir du secrétaire dont elle possédait la clef.

On suppose que c'est le renvoi dont son patron l'avait menacée, qui a amené la femme Droesbeke à en finir avec la vie.

SAINT-AMAND. — A la suite du Legs Bourdon, les Hospices devaient faire face à des constructions de pavillons isolés ; la réalisation de cette obligation menaçait de faire un bloc dans un espace exigu qui aurait laissé pénétrer difficilement l'air et la lumière. D'autre part, l'importance de plus en plus grande des établissements charitables ainsi que l'hospitalisation obligatoire des vieillards admis au bénéfice de l'assistance, dans les communes des deux cantons de St-Amand, nécessitait de grouper tous les services pour arriver à une unité de direction et de surveillance.

Ce furent ces raisons qui décidèrent la Commission des Hospices à proposer à M. Mention, notaire honoraire, l'achat de sa propriété construite sur 75 ares de terrain ; des pourparlers eurent lieu, une entente aboutit à un engagement réciproque par lequel M. Mention promettait la vente de son immeuble pour le prix de 120.000 fr.

Cette convention n'ayant cependant aucune force si elle n'était revêtue de l'approbation préfectorale, une demande fut faite pour l'obtenir. Des expertises eurent lieu à la suite desquelles la Préfecture vient d'accorder l'autorisation nécessaire ; les Hospices vont donc se rendre propriétaires de l'immeuble de M. Mention et les grands travaux projetés vont se réaliser pendant la bonne saison.

Les divers services vont être à bref délai réunis. Bourdon (à édifier dans la propriété de M. Mention) fait ressortir au premier rapide examen que l'Hospice civil l'Hospice Renique et la propriété acquise ne formeront qu'un bloc. Ce bloc renfermera, tout en les isolant : 1° L'Hospice des hommes, des orphelins et les services généraux, les malades, la maternité (hospice civil actuel) ; 2° Les femmes et le logement des sœurs, le pavillon des déments, les pavillons prévus par le legs Bourdon (à édifier dans la propriété de M. Mention); et 3° L'Hospice Renique ou des Orphelines. En un mot, la propriété de M. Mention permettra tout en groupant ces divers services, de les séparer par de vastes espaces plantés où les vieillards, les malades, les orphelins et orphelines trouveront un air pur en même temps que des promenades agréables.

PRESEAU. — Le feu a détruit une grange de 20 mètres de long sur 10 de large et les récoltes qu'elle contenait, appartenant à M. Jules Jacquemart, cultivateur. Un moteur à pétrole a pu être sauvé ; les écuries, les remises et la maison d'habitation ont pu être préservées. Les dégâts, évalués à 28.000 francs, sont assurés. Les causes du sinistre n'ont pu être établies.

Au moment où l'incendie s'est déclaré, des soins étaient donnés à M. Jacquemart, qui venait d'être renversé, à l'entrée du village par un cycliste, un soldat du 127e, qui est recherché. M. Jacquemart avait été atteint d'entorses au poignet droit et au pied gauche, et de blessures sur tout le corps.

SAULTAIN. — Le garde Lesage et le douanier Houzé ont arrêté le sieur Louis Leroy, 28 ans, mineur à Gallaumines, qui avait, paraît-il, menacé Mme Louise Duvinage, [illegible], qui passait route Nationale. Conduit à Valenciennes, Leroy a été remis en liberté.

PRESEAU. — **Le feu.** — Un incendie a détruit la grange de M. Jacquemart.

Grâce au dévouement des habitants, les écuries et la maison d'habitation purent être protégées. On ignore les causes du sinistre ; les dégâts sont évalués à 200.000 francs. Il y a assurance.

CONDÉ. — On nous prie d'insérer :

« Ayant appris que bon nombre de sociétés de l'arrondissement de Valenciennes et arrondissements limitrophes n'avaient pas reçu l'invitation qui leur avait été adressée pour le festival, tir à la cible international pour Sapeurs-Pompiers et concours de solo (avec 3.000 francs de primes, prix et tombola pour les sociétaires) qui doivent avoir lieu à Condé-sur-l'Escaut, le dimanche 24 juillet 1910, le Comité d'organisation prie les sociétés désirant y participer et non touchées par l'invitation de réclamer le programme à M. Gaston Richard, secrétaire général du comité d'organisation à Condé, qui s'empressera de leur adresser. »

DENAIN. — Conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 18 mai 1910, une enquête est ouverte sur le projet de fixation des alignements du chemin d'intérêt commun numéro 66, d'Abscon à Prouvy, dans la traverse de Denain. Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant 15 jours, du 29 mai 1910 au 12 juin suivant, inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 10 heures à midi, et de 3 à 5 heures du soir.

NIVELLE. — **Un neurasthénique se noye.** — M. Fassiaux, cantonnier, souffrait depuis quelque temps d'une neurasthénie aiguë. Sous l'influence de sa maladie, Fassiaux se jeta dans un fossé, derrière le château Rohart, à Thun, actuellement à usage de brasserie et se noya.

C'est là qu'on le retrouva hier matin.

RAISMES. — L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école laïque de Raismes donnera, le samedi 28 mai 1910, à 8 heures du soir, au salon de l'Etoile, un grand concert, offert aux membres actifs et honoraires de l'Amicale. Elle a obtenu le gracieux concours de deux artistes distingués : Mlle Louise Godron, professeur de chant, et M. Gaston Dequesne, baryton de la Chorale d'Anzin.

Programme. — 1re partie : Ouverture par l'orchestre symphonique. — M. Dequesne, l'ensée d'Automne — Mlle Godron, Samson et Dalila — M. Pillon, monologue — MM. Hoyaux et Gourmez, « A la Chambrée », scène militaire — M. Morel, fantaisie sur la Traviata — M. Gourmez, dans son répertoire.

2e partie : Les Trois Hussards, scène lyrique, par M. Dequesnes — M. A. Rioq, solo pour trombone à coulisse — Mlle Godron, Noël d'Irlande, Rêve de Bonheur — M. Hoyaux, monologuiste, dans son répertoire — M. Gourmez, dans son répertoire. Pour terminer : « L'Anglais qui prend la mouche », comédie en 1 acte. « La Corvée de Quartier », scène militaire.

Toute personne étrangère à la société paiera un droit d'entrée de 1 franc.

AVESNES

ENGLEFONTAINE. — Des voleurs restés inconnus se sont introduits dans le poulailler de M. Lamer Edmond, cultivateur, demeurant à Englefontaine et lui ont volé plusieurs poules.

FERRIÈRE-LA-GRANDE. — MM. les sociétaires du Cercle horticole sont informés que la prochaine conférence sera donnée le dimanche 29 mai, à 4 heures de l'après-midi dans le jardin de M. Jules Philippe, industriel, à Ferrière-la-Grande, rue P.-F.-Dumont, par M. G. Beugnès, professeur titulaire. Elle sera suivie d'une tombola gratuite entre tous les sociétaires présents. Se munir de la carte et de l'insigne.

JEUMONT. — Le roi de Danemark, venant de Calais, est passé mercredi soir, à 4 h. 25, en gare de Jeumont, par train spécial, se rendant à Copenhague. M. Carrette, commissaire spécial-adjoint, accompagnait le train royal. La voie était gardée.

—— 150 touristes Allemands se rendant à Paris et à Versailles, sont passés mardi soir, à 2 heures, en gare de Jeumont.

—— On a volé au sieur Rivage, coupeur de verres à la fabrique de glaces et verres spéciaux de Jeumont, cinq grandes roulettes et une minuterie servant à couper le verre, le tout d'une valeur de 22 francs environ. Les soupçons se portent sur un nommé Chabot Léopold, sujet Belge, demeurant à Hautes-Wihéries (Belgique) qui a quitté récemment l'établissement. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

—— La quête faite à la Mairie de Jeumont, au mariage Lannoy-Vuisteke, le 23 mai 1910, a produit la somme de 28 francs. Cet argent a été versé au Bureau de bienfaisance de la commune.

LOUVROIL. — Le concours international de crosse au but organisé par la Société « La Défense », de Louvroil précédemment annoncé pour le 12 juin, est reporté au 24 juillet.

GLAGEON. — **Pour les pauvres.** — Quêtes faites au profit du Bureau de bienfaisance : Mariage Roche-Meunier, 4 fr. 85; mariage Sandrart-Hubert, 4 fr.

FOURMIES. — **Fatale imprudence.** — Le jeune Emile Trouin, âgé de 11 ans, faisait éclater des pétards devant la maison de ses parents qui habitent rue St-Pierre, à Fourmies, lorsque l'un de ces pétards éclatant devant sa figure lui brûla les yeux.

L'imprudent enfant a été conduit chez un spécialiste à Somain, qui n'a pu encore se prononcer sur les conséquences de cet accident.

RECQUIGNIES. — Hier les voyageurs du train qui arrive de Maubeuge à Recquignies, à midi vingt ont failli être victimes d'un accident.

Le train était à la hauteur du lieu dit « Bois des Bons Pères », lorsque les voyageurs qui se trouvaient dans le dernier compartiment d'un wagon du train; perçurent au moment où ils étaient croisés par un train de marchandises, le bruit causé par l'arrachement des tôles et ferrures de leur wagon ; leur anxiété fut vive.

A la station de Recquignies, il fut constaté que les tôles et ferrures d'arrière du wagon étaient arrachées et tordues.

On suppose qu'un outil oublié près des rails a été projeté sur le train de voyageurs par la machine du train de marchandises.

Les dégâts, par une heureuse chance, ne sont que matériels.

DUNKERQUE

L'affaire de mœurs de Steenwerck

M. le juge d'instruction d'Hazebrouck a entendu de nombreux témoins concernant cette affaire.

Une dizaine d'enfants ont été confrontés avec Acket, arrêté pour attentats aux mœurs.

L'inculpé a reconnu les faits qui lui sont imputés.

DUNKERQUE. — **L'incident du port.** — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le vapeur « Hercule », au sujet duquel un incident s'était produit relativement au prix des manipulation du minerai qu'il contenait, a été dirigé sur Calais, où a effectuera son déchargement.

C'est dans ce port que s'effectueront désormais les déchargements de même nature.

ZUYDCOOTE. — **Mystérieux cadavre.** — Les pêcheurs de Zuydcoote découvraient hier, vers 4 heures du matin, échoué sur la plage, un cadavre en pleine décomposition.

Les pieds étaient attachés à l'aide d'un câble et un sac contenant encore quelques pierres entourait le corps.

Le maire de Zuydcoote télégraphia aussitôt au procureur de la République, en faisant connaître qu'il paraissait s'agir d'un crime ou d'un suicide.

M. le procureur commit aussitôt le médecin-légiste, qui s'est rendu à Zuydcoote dans l'après-midi.

Des renseignements particuliers que nous avons pu recueillir, il semble ressortir qu'on se trouve en présence d'un suicide.

A la fin de janvier dernier, le consul de France à Douvres demandait à tous les maires du littoral, à être avisé si la mer rejetait à la côte le cadavre d'un nommé C.-H. Stokes, sujet anglais, disparu pendant la nuit du 23 au 24 janvier, au cours de la traversée de Douvres à Ostende du paquebot belge « Flandre » sur lequel il s'était embarqué.

A ses demandes, le consul joignait le signalement du disparu ; Agé de 50 à 60 ans ; taille six pieds deux pouces, forte corpulence ; chauve, frange de cheveux très blonds. Probablement vêtu de serge noire ou bleue foncée avec manteau.

Le cadavre trouvé hier à Zuydcoote répond, autant qu'on peut en juger par son état de décomposition et par les lambeaux de vêtements qui y adhèrent encore, au signalement de Stokes.

Si cette identité est établie, il est probable que Stokes s'est jeté à l'eau pendant la traversée et qu'il aura, par crainte d'être sauvé, pris la précaution de se lier les pieds et de s'entourer avec le sac qu'on a retrouvé autour de son cadavre.

BOURBOURG. — **Chevaux emballés.** — Mercredi, deux chevaux attelés à un camion et conduits par M. Depres, se sont emballés rue de la Gare. Après avoir parcouru une certaine de mètres, ils furent arrêtés par M. André Poulain, 19 ans, qui a été traîné sur un parcours de quelques mètres.

Félicitations au courageux sauveteur, qui s'est déjà signalé par des actes semblables.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ARRAS. — La nuit de mercredi à jeudi, vers minuit, M. Sangy, coiffeur, rue Ernestale, entendant du bruit, se leva et constata qu'un lui avait enlevé une tôle fermant un châssis où sont exposés divers objets ; peu après il vit deux individus qui prenaient la fuite. M. Sangy avisa deux agents qui passaient, ces derniers se dirigèrent vers la place du Théâtre et appréhendèrent le nommé Paul Caron, 23 ans, demeurant rue du Cardinal, qui avait en mains la tôle enlevée chez M. Sangy.

Hier matin, on constata que le cadenas fermant les volets de la Maison Bleue avait été brisé.

Par la fenêtre. — Mercredi, vers 5 heures du soir, le nommé Abel Duplessy, 28 ans, demeurant rue de Lolliette, s'est jeté du premier étage au cours d'un accès de fièvre.

Duplessy faillit tomber sur Mme Pluchart, qui passait à ce moment.

Duplessy, qui fut contusionné sur tout le corps, fut relevé par M. Perrin et transporté à l'hôpital.

Billet de logement. — M. le maire d'Arras informe ses concitoyens que des officiers et des hommes de troupe, ayant assisté à des manœuvres avec cadres, séjourneront à Arras aujourd'hui et demain.

Les hommes de troupe seront logés le 28, rue Saint-Michel, rue des Rosati et rue de Douai (numéros 121 à 125), et le 29, rue de Douai (n° 59 à 119.

ATHIES. — **Dans la Scarpe.** — M. Labelgry, cultivateur à Athies, suivait le chemin de halage de la Scarpe, conduisant un tombereau dans lequel il était monté, ainsi que sa fille, âgée de 16 ans. Tout à coup, le cheval recule et l'équipage tomba dans le canal, très profond à cet endroit.

Fort heureusement, la jeune fille put saisir une perche tendue par un passant et remonter sur la berge. M. Labelgry fut également retiré sain et sauf.

Le cheval, qui n'a pu être sauvé, fut retiré à grand'peine ainsi que le tombereau.

machine, en voyant ai5yF3la.2vlylu.(ul

ROUVROY-NOUMÉA. — Le banquet de la Fanfare Municipale et Républicaine de Rouvroy-Nouméa, sous la présidence de M. Tamboise, a réuni, dimanche, plus de 100 convives, salle Ducatillon. Au champagne, MM. Tamboise, maire, Ducatillon, président, et Poulot, chef de la Fanfare, prirent la parole.

Les chanteurs se firent ensuite entendre et c'est aux accents de la « Marseillaise » qu'accompagnait la Fanfare, que les convives se séparèrent.

Cette fête s'est terminée par un bal très animé.

BÉTHUNE

LENS. — Le comité de direction de l'Union Mutualiste des écoles de Lens se réunira le samedi 28 mai, à 5 heures du soir, à la maison des Associations pour procéder à l'élection de son bureau.

—— En exécution d'un mandat d'arrêt émanant du parquet de Saint-Omer, Julien Legrain, 33 ans, un hâleur attaché à un cirque, venu à la ducasse, recherché pour escroquerie, a été arrêté.

LURUIES. — **A l'eau.** — M. Omer Lefebvre, mineur aux Brebis, revenait chez lui après avoir reçu sa quinzaine, quand il fut assailli par trois individus qui lui prirent sa paie et le jetèrent à l'eau. Il s'en tira tant bien que mal. On recherche les agresseurs.

SAINT-OMER

SAINT-OMER. — **Revue de gendarmerie.** — M. le colonel Pauliard, commandant la première légion de gendarmerie, à Lille, a passé mercredi, la revue des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de St-Omer.

Ecole de Tir de Saint-Omer. — Voici les résultats du tir mensuel des 23 et 24 mai 1910 :

Lebel à 200 mètres. — 1er prix, MM. Dicques ; 2e, Joels ; 3e Vasseur ; 4e Piquet ; 5e, Trouart ; 6e, Bar ; 7e, Pauwels ; 8e, Neveu ; 9e, Chardon ; 10e, Minart.

Tir réduit à 20 mètres. — 1er prix, MM. Chardon ; 2e, Neveu ; 3e, Dicques ; 4e, Piquet ; 5e, Manietz ; 6e Declercq ; 7e, Constant ; 8e, Trouart.

Flobert, 12 mètres. — 1er prix, MM. Lefebvre; 2e, Dicques ; 3e Joncquere ; 4e, Hervé ; 5e, Trouart ; 6e, Minart ; 7e, Declercq 8e, Neveu.

BLENDECQUES. — **Disparition d'un enfant.** — Depuis vendredi, à Blendecques, on est sans nouvelle d'un enfant nommé Alphonse Dumont. On l'avait vu, pour la dernière fois, se promener du côté de la fabrique Obry. On présume qu'Alphonse Dumont sera malheureusement tombé à l'eau. D'actives recherches sont faites de tous côtés dans la commune.

HELFAUT. — **Incendie.** — Un incendie a détruit pendant la nuit un hangar situé à Helfaut, appartenant à M. A. Monroy, industriel à Arques. Un cheval et divers autres objets ont également été la proie des flammes. Les pertes sont évaluées deux mille francs.

BOULOGNE

Mauvaise chute. — Mme Sgard, 68 ans, rentière, rue de Beaurepaire, se trouvait dans son jardin lorsqu'elle glissa d'une façon si malheureuse qu'elle se foula le poignet gauche.

Des soins lui ont été aussitôt donnés.

Les chiens hargneux. — M. Touset Moïse, 40 ans, mécanicien au chemin de fer du Nord, rue de l'Amiral-Bruix, sortait du dépôt des machines lorsqu'un chien se jeta sur lui, le mordant à la main droite.

M. Touset a dû recevoir des soins à l'hôpital.

Mauvais cheval. — M. Auguste Vartel, 60 ans, charretier 109, rue du Moulin-à-Vapeur, se rendait avec une voiture de charrois à Hardelot, quand son cheval lui envoya un coup de pied en pleine poitrine, qui lui fractura plusieurs côtes.

L'infortuné a été transporté en voiture à l'hôpital Saint-Louis où il a été admis d'urgence.

CALAIS. — **Jambe brisée.** — Mardi matin, vers 11 heures, Mme Payen, 29 ans, boulangère, demeurant boulevard de l'Egalité, transportait son pain dans une voiture attelée d'un cheval, quand, quai du Commerce, en descendant pour effectuer une livraison, elle glissa du marchepied et se brisa la jambe droite.

La blessée a reçu les soins du docteur Guilbert.

GUINES. — **Mort accidentelle.** — Un nommé Dufrieux Auguste, 30 ans, célibataire était parti donner à manger à son cheval, lorsqu'en rentrant dans l'écurie, il tomba dans une attaque d'épilepsie, la face dans le fumier.

Son père ne le voyant pas revenir, se rendit à l'écurie et l'appela, n'obtenant pas de réponse, il prévint les voisins pour le relever. L'asphyxie avait déjà fait son œuvre.

Affaire de mœurs. — Hier ont été appelés devant M. le juge d'instruction de Boulogne, M. et Mme Buy, plus connus sous le nom du père Benoît et Malvina.

Le juge les a interrogés au sujet d'un attentat aux mœurs perpétré sur Malvina par le nommé Bué, dit Fono, actuellement à la prison de Boulogne.

MONTREUIL

BERCK. — **Une grave affaire.** — Un individu soupçonné d'être l'auteur de l'attentat dont a été victime Mlle Alice Douchet, a été arrêté à Berck-Plage. C'est Albert Clément dit Jean-Jean, âgé de 25 ans, journalier.

Outre les faits révoltants dont il est inculpé, Clément sera également interrogé sur l'agression dont fut victime Grégoire Carpentier, le 28 mars 1910. On se souvient que ce malheureux fut attaché toute une nuit à une borne-fontaine et relevé avec la jambe droite fracturée. Certains propos tenus devant témoins par Clément semblent prouver qu'il est également l'auteur de cet acte de cruauté.

LA BELGIQUE

Un crime à Arlon

Dimanche, vers 10 heures du soir, alors que tout le monde, dans le haut de la ville, attendait les résultats de la bataille électorale, un groupe d'ouvriers passait la soirée dans la salle de danse du café « Echos de la Semois », rue de la Station.

Une dispute violente éclata sans qu'on sache encore exactement pourquoi.

Le nommé Pierre Klein, ouvrier cordonnier, fut pris à partie par Jean Uriessen, terrassier, né à Vosselaer, province d'Anvers, et reçut un coup de poignard en pleine poitrine. Klein chancela et tomba raide mort.

Le coupable, profitant du désarroi, parvint à s'échapper et gagna la station.

La police prévenue arriva juste à temps pour le cueillir sur les marches du train en partance pour Longwy.

La victime laisse cinq enfants en bas âge.

Mesdames, profitez de l'offre vraiment remarquable d'obtenir une « Batterie de Cuisine » à un prix sans précédent. Voir notre réclame de dernière page.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Truquages et trafics

Nous avons précédemment raconté comment, avec la complicité de trois contrôleurs des chemins de fer un messager avait opéré d'importants trafics, et des voyageurs utilisé des billets usagés. A l'audience du 30 avril dernier, le tribunal avait interrogé les inculpés et entendu les témoins. Une partie de l'audience d'hier a été consacrée aux plaidoiries de Me Théry, qui s'est constitué partie civile pour la Compagnie du Nord, et de Mes Rajal, Danolin, Brackers-d'Hugo, Adam, pour un certain nombre des inculpés.

Les débats ont été prorogés à huitaine pour plaidoirie de Me de Lauweruyns pour les autres inculpés.

Amour tenace

Ils s'étaient connus et aimés il y a six ans, à Roubaix. Puis, les hasards de la vie les ayant séparés, lui, François Desjardin, nickeleur, se maria et alla demeurer dans les environs de Paris. Elle, de son côté, convola en justes noces, et leur idylle paraissait à tout jamais finie. Mais malgré les joies d'un ménage qui ne tarda pas à s'accroître d'une petite fille, Desgardin ne pouvait oublier son ancienne amie. Il lui écrivit des lettres, tout à tour suppliantes et menaçantes, pour la décider à fuir avec lui, mais toujours ses propositions furent repoussées.

Décidé à tenter une dernière démarche, il vint à Roubaix le 24 avril dernier, et, tout l'après-midi, rôda boulevard Gambetta, où il savait que devait passer celle qu'il désirait revoir. Dans la soirée, il l'aperçut en effet au bras d'un individu.

Fou de jalousie, il s'approcha d'elle, et, tirant de sa poche un revolver, le déchargea à la tête de la malheureuse, qui, heureusement, ne fut que très légèrement blessée.

Son coup fait, Desgardin prenait la fuite, mais ne tardait pas à être arrêté. Le tribunal lui a infligé huit mois de prison avec sursis.

Défenseur ; Me Adam.

Coups de couteau

Après avoir épuisé tout leur vocabulaire injurieux, deux amants, Oscar Chantry, 27 ans, teinturier à Roubaix, et Maria Brunel, 21 ans, éplucheuse dans la même ville, s'étant pris de querelle, en vinrent aux arguments violents. Elle tira de sa poche un couteau, le plongea dans le flanc de son ami, puis lança dédaigneusement son arme par terre où elle fut ramassée par Chantry qui, à son tour en frappa à deux reprises son amante au bras.

A entendre les inculpés, tout cela n'a pas grande importance, ce sont presque des caresses.

Le tribunal confirme un précédent jugement rendu par défaut contre Chantry et Maria Brunet, les condamnant tous deux à quatre mois de prison.

Le gros lot !

« Oui, mon vieux ! J'ai gagné le gros lot ! Demain, le Crédit Lyonnais me paiera 50.000 fr. En attendant, prête-moi cent francs, nous allons faire la noce ! »

Et M. Dewailly, cabaretier, rue des Chats-Bossus, à Lille, prêta cent francs à Louis Pecqueur, journalier, qui, à l'appui de ses affirmations, brandissait un journal annonçant la bonne nouvelle. Et le champagne coûle à flots.

Mais le lendemain, Dewailly apprenait que Pecqueur n'avait rien gagné du tout et qu'ayant gaspillé en festins le salaire de sa semaine et l'argent emprunté, il était plus pauvre que jamais. D'ailleurs, pour échapper au remboursement des cent francs, Pecqueur avait pris la fuite.

Par défaut il fut, il y a un mois, condamné à un mois de prison. Sur opposition, l'affaire est revenu hier à l'audience; le tribunal a réduit la peine à 15 jours.

Défenseur : Me Arnoux.

Jeunes chenapans

Passant devant un jardin dans lequel M. Bailleul, jardinier, était occupé à planter, à Prémesques, le jeune Arthur Dhuysenre, 17 ans, cultivateur, aperçut pendu à un clou le veston de M. Bailleul. Quoique revêtu de trois vestons déjà, ce jeune client de la correctionnelle s'en empara et prit la fuite. Rattrapé par M. Bailleul, il fut arrêté. Le tribunal l'acquitte comme ayant agi sans discernement, mais l'envoie en correction jusqu'à l'âge de 18 ans ½.

— La même mesure a été prise à l'égard de Dujardin Louis, 16 ans, teinturier à Tourcoing, qui, le 16 mai, a volé des plaques de zinc au préjudice de M. Dassonville, négociant à Tourcoing.

Affaires diverses

Nys Henri, 24 ans, journalier au Petit-Ronchin, a, le 24 courant, volé un vélo d'une valeur de 150 fr., rue de Béthune : 3 mois de prison.

— Plets Alphonse ; 1 mois de prison pour vol d'une somme de 60 fr. au préjudice de Dhondt Alphonse, ouvrier agricole à Reckem (Belgique).

— Descamps Désiré, 47 ans, journalier à Quesnoy-sur-Deûle : 16 fr. d'amende (sursis) pour outrages au garde.

— Lava Charles a fait des recettes pour son patron, M. Liébaert J.-B., marchand de pommes de terre à Roncq, et a empoché l'argent. Le tribunal le condamne à 2 mois de prison par défaut.

— Pour avoir volé une bicyclette à un cabaretier de Frelinghien, Decoene Pierre est condamné par défaut à 4 mois de prison.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

A l'audience de mercredi, ont été condamnés : Victoria Gallinet, à 16 fr. d'amende pour avoir omis de faire sa déclaration d'étrangère ; Maria Lorquet à un mois de prison pour avoir dérobé trois billets de 50 francs à son patron, M. Vassart, et 16 fr. d'amende pour n'avoir pas fait sa déclaration d'étrangère; Rosalie Renard, à deux mois de prison pour vol d'une centaine de francs d'effets d'habillements au préjudice de sa patronne, Mme Demnet, et sa sœur, Alzire Renard, à un mois de prison pour recel, toutes deux avec sursis.

Un sieur Mérosse, d'Anzin, à 15 jours de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse et outrages à agents. — Un sieur Rebelle, de Denain, à un mois de prison pour vol d'une somme de 28 fr. au préjudice de sa logeuse, Mme Bailleul. — Un sieur Delrène, de Raismes, à deux mois de prison, pour coups à sa femme.

Michel Strob, d'Anzin à un mois de prison pour avoir tiré un coup de revolver sur son frère, qui a été atteint à la jambe.

Une pupille de l'Assistance publique, Mlle Javet, à quatre mois de prison pour vol d'une somme de 185 fr. au préjudice de diverses personnes.

Pour vol de charbon sur le terri de la Compagnie d'Anzin, E. Condé ; Pontois, à douze jours de prison ; Thierry, 4, six jours ; Bury, à 10 jours; Mees à 3 jours; et Parmentier à 48 heures, les deux derniers avec sursis. — La femme Vienne, de Valenciennes, à 15 jours de prison par défaut, pour vol de légumes au préjudice de Mme Hellelaré. — La femme Renard de St-Amand, à 3 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende pour fraude. — Le sieur Gosteaux, de St-Amand, à trois mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende pour fraude. — La femme Gardin-Desamp, de Saint-Amand, était poursuivie pour avoir mis en vente du lait contenant 20 % d'eau, mais elle a été acquittée, le délit n'étant pas établi.

Tribunal Correctionnel de Saint-Omer

Infraction à la loi sur l'enseignement primaire. — Arthur Halluin, 30 ans, directeur d'école à Aire, acquitté.

Vagabondage. — Gustave Vannerris, 36 ans, sans profession ni domicile, 1 mois de prison.

Coups et blessures volontaires. — Alexandre Delépine, 27 ans, ouvrier mineur à Enquin-les-Mines, 10 jours de prison avec sursis.

Edouard Foulon, 30 ans, manouvrier, et Gaston Foulon, 24 ans, tapissier à Saint-Omer, un mois de prison, avec sursis et 25 francs d'amende chacun.

Jules Pinte, 27 ans, terrassier à Blendecques, 15 jours de prison.

Delmure Crenleux, 26 ans terrassier, et François Crenleux, 20 ans, terrassier à Blendecques. Le premier, 6 jours de prison et le second dix jours avec sursis.

Délit de chasse. — Louis Synave, 21 ans bûcheron à Eperlecques, 50 fr. d'amende avec sursis et 5 fr. de dommages et intérêts.

INJECTION BROU
HYGIÉNIQUE ET PRÉSERVATIVE
Guérison rapide, certaine, sans danger des ÉCOULEMENTS anciens ou récents.
Supprime SANTAL et COPAHU produits nauséeux qui fatiguent l'estomac. 26, Rue Richelieu, PARIS et Pharm. 558

BULLETIN THEATRAL

Musical et Orphéonique

Hippodrome Lillois, rue Nicolas-Leblanc

CONCERTS MAURICE MAQUET

Dimanche 29 mai, à 3 heures un quart précises du soir, (ouverture des portes à 2 heures ½), 4e concert. — Festival Liszt-Wagner, avec le concours de MM. Gaston Dubois, Huberdeau ; M. Alexandre, de la Comédie-Française ; Mme Georges Marty ; M. Snell et Mary.

Programme : 1. La Délivrance de Prométhée (Liszt) ; poème symphonique pour récitant, orchestre et chœurs (1re audition en France). — Chœurs des Océanides et des Tritons. — Chœurs des Moissonneurs et des Vendangeurs. — Chœurs des Esprits invisibles et des Muses.

2. L'Or du Rhin, Wagner, Scène finale. Entrée des dieux au Walhall.

3. Les Maîtres Chanteurs, Wagner. Prélude et final du 3e acte. Entrée et marche des corporations. Apothéose de Hans Sachs. Preislied (chant de concours), de Walther. Chœur final. — Walther, M. Gaston Dubois ; Hans Sachs, M. Huberdeau.

L'orchestre et les chœurs sous la direction de Mme Maquet-Devilder.

On trouve des billets en location : Maisons Courtois et Français réunies, 109, boulevard de la Liberté (où le plan de la salle est déposé), et chez les principaux marchands de musique, de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Cambrai, Valenciennes, Saint-Omer et Dunkerque.

Les guichets seront ouverts à l'Hippodrome, le jour du concert.

N.-B. — Le concert sera terminé à 5 heures et demie.

Prix des places pour ce festival : chaises et stalles (numérotées), 12 fr. — Premières (numérotées), 8 fr. — Secondes (numérotées), 3 fr. — Secondes, 2 fr. — Troisièmes, 1 fr. 50.

La 9e symphonie de Beethoven, avec chœurs et d'importants fragments wagnériens seront exécutés durant la saison prochaine.

Société chorale de l'Orphelinat des sous-agents des P. T. T. — Nous apprenons que cette société, sous l'habile direction de M. Camille Stien, organise pour le dimanche 19 juin, une grande solennité musicale au jardin Vauban. Elle donnera la primeur de deux chœurs, au choix et imposés pour le concours de Béthune, le 26 juin 1910. Elle s'est assuré le concours d'une grande harmonie des plus réputées de la région. Etant donnés la qualité de cette exécution et le but mutualiste de cette société, nous ne doutons pas que les Lillois viendront en foule au jardin Vauban ce jour-là.

Nous reviendrons sur ce concert.

PROGRAMME DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE DE LILLE
(Place Sébastopol)

Vendredi 27 et samedi 28 mai : *Chantecler*, pièce en 4 actes et un prologue, de Rostand.

On commencera à 8 heures.

Le bureau de location est ouvert tous les jours à partir de 10 heures du matin.

LES FUNERAILLES D'EDOUARD VII A L'OMNIA. — En raison de l'affluence considérable attirée à l'Omnia par le spectacle grandiose des Funérailles du Roi d'Angleterre, le Cinématographe Pathé vient de décider que ce spectacle serait donné jusqu'à dimanche (matinée et soirée).

Les autres numéros du programme seront donnés ce soir pour la dernière fois. 2579

T. l. j. Cinéma Gratis aux Galeries Lilloises. 7208

Brasserie Universelle (Casino des Familles), place du Théâtre, Lille. — Nouvelle direction, J. Van Colbert, directeur-propriétaire. — Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures ; soirée, à 9 h. ¼ Spectacle-Concert.

Grand Music-Hall
Nombreuses attractions
Orchestre complet sous la direction de M. G. Luz.
Entrée libre en semaine. — Dimanche et fêtes, entrée 0 fr. 50. 3670

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

A. C., [illegible] à Wazière. — Adressez-vous à un huissier de Douai, il se chargera de votre affaire et agira par l'intermédiaire d'un confrère belge.

O. O. — Le montant des droits alloués aux greffiers pour la rédaction du bulletin constituant un casier judiciaire a été fixé par le décret du 12 décembre 1859 qui stipule que toute demande de bulletin doit être accompagnée du montant des droits dus au greffier, nous ne voyons pas comment vous pourriez vous soustraire à cette obligation.

R. X. 143. — Nous faisons notre possible pour donner satisfaction à nos lecteurs, votre question présente un caractère trop spécial et nous ne pouvons y répondre.

Maître D.

KERMESSES

29 mai. — Faches-Thumesnil.

5 juin. — Vauban-Lille, Prémesques, Gruson, Hantay.

12 juin. — Beaucamps, Faches.

19 juin. — Sacré-Cœur-Lille, Wattrelos, Wavrin, Bondues, Ennetières-en-Weppes, Lambersart.

26 juin. — Saint-Etienne-Lille, Gondecourt, Mons-en-Pévèle, Bauvin, Mons-en-Barœul, Marquette, Illies, Lezennes, Lompret, Loos.